

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL (PV)

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2010 à 18 h 15

Présidence : Mme Helene Pinto 42 membres présents à l'appel.

La Présidente, Mme Helene Pinto, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Au nom du Conseil, elle salue M. le Syndic G. Muheim, Mesdames les Municipales Ch. Dupertuis et C. Schiesser, Messieurs les Municipaux Ph. Michelet et G. Moser, Mlle I. Fogoz Secrétaire municipale et M. S. Ruby Boursier communal.

Dans les rangs du public, elle salue la présence de M. D. Gamboni responsable du service technique, des jeunes de la Commune ayant atteint leur majorité, et les personnes naturalisées durant l'année et les remercie d'assister aux débats.

Messieurs les Députés G.-Ph. BOLAY et J. HALDY se sont excusés.

La presse est représentée ce soir par M. Maeder du Régional.

SELON ORDRE DU JOUR

1. Appel

Présents : 42 membres Excusés : 13 membres Absents : 3 membres

Mme M. DE WATTEVILLE et M. R. ULDRY sont arrivés en cours de séance :

<u>Les Conseillères et Conseillers excusés sont</u> : Mmes C. FISCHER, M. HIRT, S. OGUEY-ARAYMON,

V. RODONDI, MM. D. DELAPLACE, G. DE PIERI, P. DUMOULIN, J.-CI. FAVRE, P. FAVRE, A. GENAINE, C.-A. MORET, J.-M. PASCHE, W. TREPPE

Les Conseillers absents: MM. J. DAVALLE, F. GUTH, M. OSTERTAG

Le quorum est atteint, la Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Acceptation de l'ordre du jour

Le PV du 4 novembre 2010 n'est pas parvenu à ce jour aux Conseillères et aux Conseillers car il n'a pas encore été finalisé par le bureau. Toutefois, la Présidente informe l'assemblée que celui-ci fera l'objet d'un envoi courant décembre 2010, et demande la modification à l'ordre du jour.

Il est accepté avec la modification, à la majorité, moins 1 abstention.

2. Communications du bureau

<u>Visite de la préfète</u>, Le 9 novembre la préfète de notre district Lavaux-Oron nous a rendu visite et la Présidente a eu l'occasion de s'entretenir avec elle concernant le fonctionnement de notre conseil communal. Entre autres, il a été abordé le sujet les élections communales de l'année 2011, et elle s'est intéressée à l'organisation de cet événement.

Élections communales 2011, Le bureau a effectué un sondage auprès des conseillères et conseiller pour prendre la « température » de la motivation des membres actuels s'ils ont l'intention de se représenter ou pas pour la prochaine législature. Vu le résultat très positif, le bureau estime ne pas devoir intervenir et de faire une publicité supplémentaire.

Résultats des votations fédérales du 28.11.2010.

Deux sujets ont occupé nos citoyens, dont 1 avec un contre projet du Conseil fédéral. (Les résultats détaillés peuvent être consultés sur les sites du canton de vaud : www.vd.ch sous l'onglet : Etat, Droit, Finances > votations et élections)

3. Communications de la Municipalité

(Voir cf annexé)

4. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

(Voir cf annexé)

5. Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli, président, nous informe qu'il n'y a pas de communications

6. Préavis 12/2010 - Budget 2011

Commission des finances (CF): M. J.-P. BOLAY, Président, Mmes L. BOUJON et Ch. JUILLERAT, MM. M. HENCHOZ, J.-M. PASCHE

M. Henchoz, membre de la CF, fait lecture du rapport.

La Présidente ouvre la discussion sur le préavis

La parole n'étant pas demandée, la Présidente énumère le budget page par page.

- **M.** Chapalay constate que lors de la dernière séance M. le Syndic avait fait part que l'arrêté d'imposition avait été fixé pour 2010, 2011 et 2012 et qu'il restait valable, et qu'il n'y a pas de discussion quant à la bascule d'impôt. Sur un document de l'État de Vaud où la péréquation 2011 apparaît au taux de 0,75, il se demande si la bascule se fait d'office en fonction du décret du Conseil d'État ou si Vaud a décidé de baisser de 6 points.
- **M. Muheim** fournit la réponse en précisant que la bascule est automatique conformément au décret du Conseil d'État et s'applique pour les communes qui ont un arrêté d'imposition valable pour 2011. Il sera constaté simplement le taux baissé de 6 points dans les acomptes 2011, sans intervention de la part de la Municipalité.
- **M. Chapalay** demande si dans le budget 2011, sous le point : péréquation 2011, acompte en franc, le taux d'imposition est encore de 75 ?
- **M. Muheim :** mentionne que le Conseil d'État, respectivement la cellule des finances publiques du canton, a envoyé des calculs d'acompte fondés sur le taux théoriquement en vigueur en 2010 et qui est dès lors en vigueur en 2011. Les calculs ont été faits avant la période de bouclement pour les communes. En ce qui concerne la diminution de 6 points d'impôt pour Belmont, de 75 à 69, il s'agit d'un décalage technique.
- M. Chapalay est satisfait de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, avant de passer au vote, relit les conclusions à savoir :

- 1 . d'a d o p t e r la taxe d'épuration pour l'an 2011 fixée à Fr. 0.9535 le m3, TTC
- 2. d'adopter le budget communal pour l'exercice 2011, tel que présenté.

Vote : Le Conseil communal adopte les conclusions du préavis N° 12/2010, à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

- **M. Ciompi** aborde à nouveau la problématique des transports publics, principalement de la ligne 66 discutée lors de la séance du 4 novembre 2010, et la desserve de Belmont. En effet, les correspondances à Val-Vert fonctionnent assez bien pour le centre-ville le matin ou dans la journée. Toutefois, en ce qui concerne le soir dès 19 h. ce n'est pas le cas. Les attentes sont plus longues. Il suggère qu'il n'y ait pas seulement des communications Nord-Sud mais une bonne communication également vers le centre de la ville, vers le Métro, ou vers la gare.
- **M. Muheim** prend bonne note de la demande de M. Ciompi. Il fournit les informations et mentionnant les mêmes éléments que contenue dans le PV du 4 novembre 2010. Toutefois, **M. Muheim** fera part de cette remarque, lors de sa séance au Conseil d'administration des TL le lundi 6 décembre 2010.
- **M.** Chapalay annonce que la commission de recours en matière d'impôts a eu deux nouveaux cas à traiter, ce qui porte à 4 objets depuis le début de la législature.

Mme Zoia précise que le taxibus pourrait être une solution et qu'il n'est pas assez utilisé.

- **M. Muheim** répond qu'en effet le taxibus est en plus subsidié et que la commune de Belmont rembourse la prise en charge de CHF 2.-- sur la course, mais souligne qu'il s'agit également d'une desserve Nord-Sud.
- M. Girard fait part par d'une initiative personnelle, suite à l'envoi de la brochure de synthèse du schéma directeur de l'Est lausannois que les conseillères et conseillers ont reçu. Il a procédé à des agrandissements de quelques zones clés concernant Belmont en y ajoutant des commentaires sur un site internet. Un courriel sera envoyé aux conseillères et conseillers le concernant.
- M. Graul s'excuse de son interpellation lors de la séance du 4 novembre concernant les vice-présidents et demande la destitution du 2e vice-président vu ces absences non excusées.
- La Présidente fait savoir qu'un courrier a été adressé à M. Davalle et qu'une décision sera prise.

La discussion étant close la Présidente invite les jeunes et les nouveaux citoyens à poursuivre la soirée, et lève la séance à 19 h15

Pour le Bureau du Conseil communal :

Helene Pinto Présidente Isabelle Gaillard Secrétaire

P.S.: L'ordre du jour et les rapports des Commissions sont conservés dans un dossier ad hoc